

Cette activité permettra de créer 40 emplois sur le site d'Herbolzheim. « *La construction de notre pôle matières premières vient valider notre expertise dans ce domaine et prouve notre volonté de toujours plus nous orienter vers une production durable et respectueuse de l'environnement* », explique Otto P. Graf, le PDG de l'entreprise. Le site combinera plusieurs technologies de pointe dans une

approche globale du processus de production. L'objectif est de produire un granulé plastique atteignant un standard de qualité identique à celui d'un plastique de première qualité. Ce projet devrait permettre de réduire les émissions annuelles de CO₂ de plus de 90.000 tonnes.

La construction de ce pôle est l'investissement le plus important réalisé par l'entreprise en cinquante ans d'existence. Il fait

suite à plusieurs investissements effectués ces dernières années, notamment l'élargissement du site de Teningen et l'acquisition du site Sotralentz de Skierniewice en Pologne.

Le groupe Graf est implanté localement sur ses marchés les plus stratégiques : Allemagne, France, Grande-Bretagne, Pologne, Espagne, Australie et Chine. Il emploie 450 personnes pour un chiffre d'affaires de plus

de 95 millions d'euros, réalisé à plus de 50 % à l'export. Le chiffre d'affaires et le nombre de collaborateurs ont plus que doublé au cours des dix dernières années. Ce nouveau pôle matières premières va permettre à la société de sécuriser ses capacités de production et de livraison en la rendant autonome sur l'approvisionnement de sa matière première la plus utilisée : le plastique recyclé. ■

Contrôle microbiologique des eaux de consommation

La méthode Colilert® -18 a été approuvée en France en tant que méthode de référence

La méthode Colilert® -18 qui permet de détecter en 18 heures la présence d'E.coli et de coliformes totaux dans l'eau, vient d'être approuvée en France en tant que méthode de référence pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine (Arrêté du 19 octobre 2017). Cette approbation intervient deux ans après que la méthode ait été incluse comme méthode de référence dans la Directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Cette Directive, entrée en vigueur le 27 octobre 2015, prévoyait un délai de 24 mois pour que tous les États membres la transposent dans leur législation nationale. La France rejoint ainsi les 26 pays européens qui ont d'ores et déjà transposé cette Directive.

La méthode Colilert® -18, qui est devenue la norme ISO 9308-2 pour

la détection d'E.coli et de coliformes totaux en 2012 et la norme NF EN ISO 9308-2 en 2014 après des tests de validation, permet d'obtenir des résultats quantifiés en seulement 18 heures, sans besoin d'analyses de confirmation. Elle est également certifiée par AFNOR Certification sur les eaux de consommation depuis novembre 2009 et sur les eaux de baignade depuis juin 2012. La nouvelle version de la Directive européenne sur la qualité des eaux de consommation humaine stipule désormais que « la norme EN ISO 9308-2 (Colilert-18) possède toutes les spécifications nécessaires pour mener à bien les analyses pour le dénombrement d'E.coli et des coliformes totaux ».

« La méthode Colilert est utilisée par des régies de distribution d'eau dans le monde entier pour garantir la salubrité de l'eau de boisson qu'elles fournissent à plusieurs millions de consommateurs, et sa validation

par les autorités réglementaires en tant que méthode de référence ISO prouve toute son efficacité, sa fiabilité et ses excellentes performances, souligne Philippe Rousselin, responsable des affaires réglementaires pour la zone EMEA chez IDEXX Water. L'intégration de Colilert-18 dans la Directive européenne sur la qualité des eaux de consommation humaine a accru son potentiel de pénétration d'autres marchés, et nous sommes heureux de voir que la France a désormais adopté cette législation ».

« Grâce à ses résultats rapides, à sa spécificité et à sa haute sensibilité, qui permettent de détecter de façon rapide et précise toute contamination fécale potentielle, Colilert-18 est une méthode simple à utiliser, qui ne nécessite qu'une formation de base et un équipement minimum pour mettre en œuvre le test et interpréter les résultats en seulement 18 heures », précise Fabrice

Le Gendre, Responsable France et Nordics chez IDEXX Water.

Le produit se présente sous la forme d'un réactif en poudre, qui doit être versé dans un échantillon d'eau standard de 100 ml, avant une incubation de 18 heures, pour déterminer la présence ou l'absence de contamination. La procédure nécessite moins d'une minute de manipulation. La présence d'E.coli et de coliformes totaux est ensuite déterminée, après incubation, par la coloration jaune (coliformes) et fluorescente (E.coli) de l'échantillon. Dans les cas nécessitant une quantification de l'échantillon, IDEXX a mis au point le Quanti-Tray® ; un dispositif très simple, consistant en un plateau de 51 puits scellables. Le Quanti-Tray peut également être incubé pendant 18 heures, après quoi les puits positifs fluorescents peuvent être dénombrés et quantifiés.

Retrouvez toute l'actualité
de l'eau sur le site
www.revue-ein.com